



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

ACCUEIL DE JOUR

Table des matières

INTRODUCTION	3
I. Le financement	4
I. Le public	4
II. Le fonctionnement et l'accompagnement : au quotidien et au long cours	4
III. L'accueil de jour et ses missions historiques, en chiffres	6
1. Fréquentation :	6
2. Activité de suivi social :	7
3. Convention CCAS « tickets proximiti » :	7
4. Bénéficiaires du RSA :	8
5. LA DOMICILIATION	9
IV. L'accueil de jour comme lieu ressources	10
1. LA MAISON D'ARRET	10
2. LA PASS.....	12
3. LE CEGIDD	12
4. L'APRETO	12
5. SERVICE POUR LES JEUNES EN RUPTURE	13
6. O2R.....	13
7. EMSP.....	13
V. L'ACCUEIL DE JOUR COMME LIEU DE VIE.....	13
1. Les sanctions	13
2. Les réunions bénéficiaires	14
3. Un Temps Pour Soi :	14
4. Boîtes de Noël :	14
5. Les projets initiés par les bénéficiaires	15
CONCLUSION.....	15

INTRODUCTION

Le service de l'accueil de jour s'inscrit dans le projet global de l'association « Les Bartavelles ». Il s'agit d'un service d'accueil sans hébergement, qui s'adresse en priorité à un public fortement marginalisé, en errance, sans domicile stable et en grande difficulté sociale.

Il a pour mission d'offrir la possibilité aux personnes de prendre un petit déjeuner, un repas chaud le midi, une douche, de faire leur lessive, de demander à bénéficier d'une domiciliation et de rencontrer un-e travailleur-se social-e. Il s'inscrit ainsi dans la mission de lutte contre l'exclusion sociale, en proposant aux personnes des solutions relatives aux besoins fondamentaux et à l'accès aux droits communs.

Cette année, l'accueil de jour a pris ses marques dans les locaux mis à disposition par la mairie de Bonneville en fin d'année 2024. Le premier trimestre de l'année 2025 a été quelques peu chaotique que ce soit pour les bénéficiaires ou l'équipe. A partir du mois de mai, une des travailleuses sociales et un des agents d'accueil ont été recrutés en interne pour la mise en place d'un nouveau dispositif au sein de l'association des Bartavelles. Deux nouvelles professionnelles ont intégré l'équipe de l'accueil de jour en mai et juin. La constitution de cette nouvelle équipe a été l'opportunité pour le service de réfléchir à une nouvelle organisation que ce soit dans le fonctionnement du service ou dans l'aménagement de l'espace. L'objectif principal étant de maintenir l'ouverture autant que possible, ainsi que l'intervention des différents services qui exercent leurs missions au sein de l'accueil, au profit du public.

I. Le financement

L'accueil de jour est financé conjointement par l'Etat et le Conseil Départemental.

L'Etat verse une subvention importante dans le cadre de sa mission de garantie d'un accès aux droits, par la mise en place d'un premier accueil inconditionnel, en vertu de sa stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, il verse également une subvention pour la domiciliation.

Nous bénéficions également d'une subvention du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), dans le cadre d'une convention tripartite avec le SIAO, pour une mission d'évaluation sociale au sein de la maison d'arrêt de Bonneville, en vue d'un hébergement des détenus à leur sortie.

I. Le public

L'accueil est fondé sur le principe d'inconditionnalité. Nous recevons ainsi toute personne majeure, isolée, ou des familles, en situation de grande précarité, vivant à la rue, ou en hébergement précaire, ou dans des conditions de logement insalubre. On peut « classer » le public de la façon suivante :

- Un public en grande précarité, qui comprend les personnes sans-abris, sortant de prison, avec des troubles psychiatriques ou/et des addictions. Ces personnes trouvent avant tout une réponse à leurs besoins de première nécessité dans les accueils de jour. Le lien social qui se tisse à travers la réponse aux besoins primaires doit permettre d'initier un accompagnement social.
- Un public dont la précarité est certaine, mais qui possède un toit. Ces personnes ont de grandes difficultés à subvenir à leurs besoins, et souffrent d'isolement. La recherche de lien social est la demande implicite essentielle. La position en centre-ville de l'accueil de jour a renforcé la fréquentation de ces personnes.
- Un public migrant, à la fois particulier, et très hétéroclite. Il y a des personnes seules, des familles, des personnes venant de pays très divers, avec parfois la barrière de la langue.
- On peut aussi décrire le public par les problématiques rencontrées, variées, et pour la plupart transverses : isolement et rupture sociale, rupture ou absence d'accès aux droits fondamentaux (logement, santé, séjour), addictions, détresse psychique, handicap, etc...

II. Le fonctionnement et l'accompagnement : au quotidien et au long cours

L'accueil de jour a connu 2 périodes de fonctionnement cette année. De janvier à avril, le service été ouvert du lundi au vendredi de 9h à 15h30, à l'exception de la demi-journée hebdomadaire dédiée à la réunion, le mardi après-midi. Depuis le mois de mai, la période d'ouverture a été augmenté du lundi au vendredi, de 9h à 16h30.

L'accueil y est anonyme et gratuit, sans rendez-vous, ponctuel ou au long cours.

L'équipe est composée de 2 travailleuses sociales et 2 agents d'accueil.

Les agents d'accueil ont pour mission d'accompagner les bénéficiaires autour de leurs besoins primaires, notamment l'alimentation : collations au cours de la journée et repas chaud le midi

moyennant un euro, et l'hygiène : douches, machine à laver et sèche-linge gratuit ; et de garantir un environnement sécurisant. Pour ce faire, ils démontrent une attention particulière envers chaque personne, accordant une place prépondérante à l'accueil et à l'écoute, tout en veillant au respect des personnes et au respect du règlement de fonctionnement des espaces collectifs.

Les travailleuses sociales ont, pour leur part, une mission d'évaluation des situations des personnes, d'analyse des priorités et des besoins, et de proposition d'accompagnement social pas à pas, avec réorientation progressive vers les partenaires de droit commun. La demande de domiciliation représente souvent la première étape de l'accompagnement social. Il s'agit ensuite d'évaluer ce qui, de l'hébergement, des finances (RSA) et/ou de l'emploi, de la situation administrative, du droit au séjour, de la santé, ou autre, est prioritaire pour la personne. Les priorités des professionnels ne sont pas forcément celles des personnes rencontrées, et il est nécessaire de leur proposer des réponses qui leur correspondent.

La notion de temps est fondamentale à l'accueil de jour. Le temps de la rue est celui de l'ici et maintenant « où je mange ? où je dors ? combien de temps je dois attendre une place en foyer, en logement, mes papiers ? ». La dimension de projection est souvent hors de portée des personnes, et pourtant, le système de l'aide sociale repose sur la notion de contrat et de projet. Il faut ainsi, pour les professionnels, « jongler » entre ces dimensions temporelles, dans l'adaptation des réponses, pour qu'elles fassent sens pour la personne, et s'inscrivent dans les attendus du système.

Les différents professionnels travaillent ainsi en complémentarité dans l'accompagnement global des personnes. Ils veillent à animer des moments de convivialité avec les personnes accueillies, supports à la relation d'aide.

En début d'année 2025, Les impacts des déménagements en 2024 (2 en 1 an et demi), dont le dernier sur la commune d'Ayze, 138 route des Iles, dans des algécos aménagés à cet effet, par la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG), se sont fait sentir jusqu'au deuxième trimestre de l'année 2025. L'équipe des professionnels, qui s'est, par ailleurs, toujours efforcée de maintenir l'ordre aux abords de l'accueil de jour restait encore éprouvée par tous ces changements. La colère des bénéficiaires, nourrie par un sentiment d'injustice et de stigmatisation s'est accentuée. Il y a eu plusieurs passages à l'acte violent.

A partir du second trimestre 2025, la constitution d'une nouvelle équipe a permis une réflexion commune entre l'équipe et les bénéficiaires sur l'amélioration des conditions d'accueil et la mise en place d'un fonctionnement adapté entre les besoins des personnes accompagnées et la disposition des locaux.

III. L'accueil de jour et ses missions historiques, en chiffres

1. Fréquentation :

- **Nombre de passages : 3737**, soit 35% de moins qu'en 2024. Le service est désormais excentré du centre-ville, à environ 20 minutes de marche de la gare de Bonneville, sans abri pour se protéger de la pluie ou des grandes chaleurs. On remarque d'ailleurs une baisse de fréquentations lors des mois de canicule ou les périodes de grand froid.
- **Nombre de personnes accueillies 200 personnes+ 14 enfants**. Ce qui représente 24 femmes isolées, 152 hommes isolés, 8 couples sans enfants, 3 couples avec enfants et 2 hommes isolés avec enfants.
- **Nombre de services :**

Statistiques des passages - 2025					
Mois	Douches	Petit déjeuner	Repas de midi	Machine à laver	Passages journaliers
Janvier	*	239	63	104	306
Février	*	224	56	103	262
Mars	7	253	61	117	283
Avril	52	267	38	100	311
Mai	56	241	43	98	269
Juin	56	247	41	107	289
Juillet	84	269	34	123	322
Août	117	287	44	123	338
Septembre	105	346	68	157	398
Octobre	110	303	55	157	363
Novembre	76	249	43	128	303
Décembre	117	256	56	154	293
TOTAL	780	3181	602	1471	3737

Depuis le 26 mars 2025, les douches sont comptabilisées en dehors des machines à laver pour illustrer davantage le travail des agents d'accueil. Mais aussi pour avoir un visuel plus précis sur les services proposés en fonction des besoins identifiés car il n'y a qu'un bloc sanitaire avec douche et WC sur la partie bagagerie et un bloc WC mixte sur la partie collective.

- Bagagerie : 38 personnes différentes ont pu bénéficier d'un contrat de bagagerie.

2. Activité de suivi social :

864 entretiens ont été réalisés pour 128 personnes différentes (105 hommes et 23 femmes).

Toutes les personnes qui fréquentent l'accueil de jour ne bénéficient pas d'un suivi social, soit elles sont juste de passage, soit elles sont déjà suivies par un autre professionnel : assistantes sociales (AS) du pôle médico-social de Bonneville car ayant une adresse sur la commune, ou AS d'une autre commune, travailleurs sociaux de l'Escale ou autres. Si l'on s'en tient aux chiffres, 78.8 % des personnes qui fréquentent le service seraient suivies par nos soins. Il semble que ce chiffre soit à nuancer, dans la mesure où toute démarche effectuée avec un bénéficiaire est enregistrée, même s'il s'agit de personnes étant par ailleurs suivies. Cela peut correspondre à des démarches téléphoniques, d'actualisation du RSA par exemple.

76 nouvelles personnes sont passées au bureau, effectuer 1 ou plusieurs démarches. 62 hommes et 14 femmes.

701 actions menées réparties comme telles : elles correspondent aux démarches effectuées au bureau

Répartitions des actions sociales par catégorie	Nombre	%
Accès aux droits (ouverture de droits, impôts, démarches administratives, banque, etc...)	204	26,9
Hébergement	121	15,9
Santé	107	14,1
Logement	72	9,5
Justice	38	5
Emploi	30	4
Handicap	15	2
Famille (scolarité, périscolaire, etc...)	4	0,5
Démarches RSA (demande de RSA, déclaration trimestrielle, CER première demande ou renouvellement)	33	4,3
Orientations coup de pouce - distributions alimentaires	36	4,7
Orientations coup de pouce vestiaire	6	0,8
Demande secours d'urgence CCAS	25	3,3
Autres (bagagerie, comportement, vie collective)	68	9

3. Convention CCAS « tickets proximiti » :

Dans le cadre de l'accès aux soins, le CCAS nous distribue des « tickets proximiti » pour permettre aux personnes de se rendre au CHAL, aux urgences et aux rendez-vous médicaux.

10 « tickets proximiti » distribués, donnés par la mairie de Bonneville. Cette année, il y a eu une baisse significative dans la distribution de tickets puisqu'en mars 2025, les oblitérateurs dans les bus ont été changé au profit de billets électroniques via un QR code. Les chauffeurs refusaient donc ceux distribués par le service.

4. Bénéficiaires du RSA :

En vertu de la convention avec le Conseil départemental déjà évoquée, pour le suivi des bénéficiaires du RSA, les travailleuses sociales de l'accueil de jour sont désignées comme référentes uniques. A ce titre, les missions sont les suivantes :

- L'information du bénéficiaire RSA sur ses droits et ses devoirs, ainsi que sur les modalités de fonctionnement du dispositif ;
- La participation à l'élaboration des parcours d'insertion en liaison avec les Unités d'Insertion par l'Emploi de la Direction Territoriale de la Vallée de l'Arve Mont-Blanc et à la contractualisation avec les bénéficiaires ;
- Le recensement des besoins des bénéficiaires pour une meilleure adaptation des actions définies conjointement.

En 2025, ce sont **22 personnes** qui ont été accompagnées au titre du RSA par l'accueil de jour soit 6 femmes et 16 hommes. Cela représente **291** entretiens réalisés au cours de l'année contre 262 en 2024.

Sorties du dispositif au 31 décembre 2025 : 12 personnes soit 7 de moins que l'année précédentes

- 0 sorties insertion
- 2 sorties sociales : l'un pour un accompagnement global et l'autre pour une reconnaissance RQTH+ AAH
- 10 autres sorties :
 - Départ vers une autre région : 3
 - Réorientation vers un autre référent social (changement de domiciliation, entrée en hébergement/logement) : 3
 - Perdu de vue : 3
 - Incarcération : 1

Tranches d'âge des personnes accompagnées :

- 20-30 ans : 3
- 31-40 ans : 11
- 41-50 ans : 5
- 51-60 ans : 2
- + de 60 ans : 1

Ouvertures de droits :

- 10 personnes pour qui nous avons initié la demande de RSA.
- 13 CER réalisés sur l'année pour des périodes allant de 3 à 6 mois.

Entretiens :

Sur les 22 personnes accompagnées et les 291 entretiens réalisés :

- 3 personnes ont bénéficié d'1 à 3 entretiens avec une travailleuse sociale de la structure.
- 4 personnes ont bénéficié de 4 à 8 entretiens avec une travailleuse sociale de la structure.
- 11 personnes ont bénéficié de plus de 8 entretiens avec une travailleuse sociale de la structure.
- 4 personnes ne se sont jamais présentées depuis le début de l'année, leur accompagnement a donc pris fin au premier trimestre.

Il est à rappeler que les accueils de jour ne peuvent pas être prescripteurs d'orientations vers l'insertion par l'activité économique (IAE) car ils ne sont pas habilités !

Enfin, précisons qu'il n'est pas possible de faire figurer dans cette statistique les personnes qui sont suivies par un autre professionnel (PMS par exemple, ou autre accueil de jour), mais que nous les assistons dans des démarches ponctuelles et dans la réponse à leurs besoins primaires.

5. LA DOMICILIATION

Nombre total de personnes domiciliées : 82 + 8 ayants droits sur l'ensemble de l'année

Radiations sur 2025 : 50

Tranches d'âge :

- 18 - 24 ans : 11
- 25 - 34 ans : 19
- 35 - 44 ans : 24
- 45 - 54 ans : 20
- 55 - 64 ans : 8
- 65 - 74 ans : 0
- 75 ans et plus : 0

Composition :

- Nombre de femmes isolées sans enfant : 11
- Nombre d'hommes isolés sans enfant : 69
- Nombre d'hommes isolés avec enfants : 2
- Nombre de femmes isolées avec enfants : 0
- Nombre de couples avec enfants : 2

Motif de domiciliation :

- Rupture familiale et/ou conjugale : 8
- Violence familiale et/ou conjugale : 2
- Sortie d'une structure d'hébergement : 9
- Expulsion : 7
- Hébergement mais ne pouvant justifier d'une adresse : 8
- Errance : 12
- Sortie d'incarcération : 13
- Sortie d'hospitalisation : 1
- Personnes itinérantes : 4
- Autres : Arrivés de l'étranger : 12 / Saisonniers en camion : 6

Personnes domiciliées en emploi

- Personnes à temps partiel : 5
- Personnes en chantier d'insertion (26h/semaine) : 2
- Saisonniers : 4
- Temps plein en horaire décalés : 9
- Temps plein ne pouvant pas venir en semaine : 3

Par le passé, l'accueil de jour était ouvert le week-end pour que les personnes ne pouvant pas venir en semaine puissent bénéficier des prestations proposées par le service. Etant donné le nombre de personnes ne pouvant venir en semaine et la réduction du nombre de salariés (de 5 à 4), l'ouverture de l'accueil ne peut plus se faire le week-end. Sur les 3 personnes en temps plein semaine, 1 à poser des heures pour ses rendez-vous au service, une n'avait pas besoin d'accompagnement social et le dernier a été orienté en CHRS, 2 mois après sa domiciliation.

Chaque mois, les professionnels font un pointage des domiciliations et des passages, afin de vérifier si la personne continue à répondre aux critères de la domiciliation, à savoir au moins un passage au cours des 3 derniers mois. La DDETS a effectué un travail important sur le schéma de la domiciliation, que nous avons pu suivre. Plusieurs outils ont été imaginés ; certains ont été repris par notre service, d'autres sont à adapter. Une réflexion devra s'engager sur l'utilisation du logiciel DOMIFA, considéré jusqu'à présent comme faisant doublon avec le logiciel de suivi utilisé par les professionnels.

IV. L'accueil de jour comme lieu ressources

Au-delà des activités « historiques » de l'accueil de jour, celui-ci a profité, au cours des dernières années, du développement du paradigme de « l'aller vers », soit par des prestations de service dispensées in situ, à travers des permanences à la maison d'arrêt, effectuées par une professionnelle du service.

1. LA MAISON D'ARRET

Depuis mai 2024, la mission de coopération entre les Bartavelles, le SIAO et la maison d'arrêt a été rattachée à l'accueil de jour. Cette organisation s'est faite en cohérence avec l'augmentation du nombre de personnes en semi-liberté fréquentant l'accueil de jour, depuis la réforme de la libération sous contrainte du 1^{er} janvier 2023.

- Personnes rencontrées en 2025 :

52 nouvelles personnes inscrites sur les permanences pour 49 personnes différentes rencontrées (52 entretiens réalisés)

93 personnes suivies en 2025 et 60 sont concernées par au moins une action

- Actions réalisées : 212 au total

Répartition des actions par catégorie	Nb	%
SIAO : SUIVI DE DEMANDE	124	58.5 %
AXIHOME	43	20.3 %
SIAO : PREMIERE DEMANDE	39	18.4 %
SANTE	6	2.8 %
Total	212	100 %

SIAO Première demande : Saisie + demande d'hébergement sur la plateforme du 115/SIAO : CHRS urgence et insertion, RS urgence, CHU ou structure adaptée aux problématiques de santé (LHSS, ACT).

SIAO suivi de demandes : saisie des mises à jour, récupération des éléments auprès de partenaires, réajustement des demandes, etc...

Axihome : constitution, envoi et suivi des dossiers Axihome, pour 8 personnes différentes

Nombre de personnes concernées par catégorie d'action	Nb	%
SIAO : SUIVI DE DEMANDE	46	49.5 %
SIAO : PREMIERE DEMANDE	37	39.8 %
AXIHOME	8	8.6 %
SANTE	2	2.2 %
Total	93	100 %

- Personnes sorties de la file active sur l'année 2025 : 14 personnes

Motifs de sortie de file active :

Motif de sortie de file active	Nb	%
Perdu de vue	4	28.6 %
Incarcération	3	21.4 %
Hébergée	3	21.4 %
Relai vers autre structure	2	14.3 %
Départ vers autre région	1	7.1 %
Logement	1	7.1 %
Nombre de personnes concernées	14	
Total des valeurs	14	

Seulement 2 personnes ont été hébergées au jour de leur sortie de détention : 1 personne en LHSS et une autre en CHU. Les autres ont pu avoir des propositions plus tard. Au 31 décembre 2025, ce sont encore 104 orientations en attente, pour 19 personnes différentes.

Les conditions d'actions et évolution au sein de la maison d'arrêt :

- Mise à disposition d'un ordinateur afin d'effectuer les orientations directement sur le SI SIAO, pour les permanences au sein du Quartier hommes uniquement. Le système informatique est souvent défaillant. La travailleuse sociale doit donc après les permanences remettre ses dossiers à jour sur informatique et faire les demandes auprès du SIAO sans la personne
- Carte d'accès délivrée à la TS pour faciliter l'entrée au sein de la MA ;
- Communication avec les CPIP : mise en place d'une fiche de recueil d'informations, à compléter en amont de la rencontre, et ce, afin de fluidifier et faciliter les entretiens, ne durant que 30 minutes chacun.

2. LA PASS

Les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des consultations externes, dites consultations avancées, adaptées aux personnes en situation de précarité, visant à faciliter leur accès au système de santé et à les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.

Les PASS ont lieu une fois par mois, dans les locaux de l'accueil de jour, en présence d'1 médecin, d'1 infirmière et de salariés de l'accueil de jour. 53 personnes rencontrées sur 10 permanences effectuées. 2 PASS ont dû être annulées en janvier et en novembre.

3. LE CEGIDD

Le centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections (CEGIID) de l'hôpital de Sallanches a effectué 2 permanences au sein de l'accueil. Une, pour effectuer des tests de dépistages soit 12 personnes et une autre pour faire un retour des analyses aux personnes concernées.

4. L'APRETO

Une convention de collaboration est toujours en cours d'élaboration entre notre association et l'Association de soins, réduction des risques, et prévention des addictions (APRETO) d'Annemasse, afin de mettre en place des consultations avancées en addictologie, à l'accueil de jour et au CHRS des Bartavelles.

Cette année, il n'y a pas eu de permanences, faute de professionnel de l'APRETO

Parmi les intervenants à l'accueil de jour, plusieurs prestations sont proposées par des services créés dans le cadre de la mutualisation de notre association avec celle du Foyer du Léman à Douvaine et d'Ariès à Annemasse. Cela compose un agglomérat de services, tels que le service des jeunes pour jeunes en rupture, la permanence logement et l'EMSP. Ces missions complètent avantageusement l'accueil de jour, en palliant notamment la carence en personnel de santé physique et psychique dont souffre notre territoire.

5. SERVICE POUR LES JEUNES EN RUPTURE

En lien avec la mission locale jeunes (MLJ), ce service a vocation à repérer et à remobiliser vers l'emploi les jeunes qui « passent sous les radars » des MLJ, par un accompagnement individualisé et renforcé. Le service jeunes a suivi 4 jeunes en co-accompagnement avec l'équipe de l'accueil de jour.

6. O2R

Fortes de leur expérience réalisée dans le cadre du contrat d'engagement jeunes « jeunes en rupture » (CEJ JR), les associations Bartavelles et Ariès ont pour mission d'étendre le dispositif à un public plus large, sans condition d'âge, sur le périmètre d'intervention de l'accueil de jour des Bartavelles et des habitants des quartiers prioritaires des villes de Bonneville et Saint Julien en Genevois.

Le projet propose d'aller vers et d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi, grâce aux techniques de repérage et de remobilisation expérimentées dans le cadre du CEJ JR (maraudes, permanences, accompagnement individualisé intensif, accès aux droits, accompagnement physique dans les démarches), rencontre sur les lieux de vie (type squat, rue, tente, camion) ; puis d'accompagner vers les services de l'emploi France (Travail, entreprise d'insertion, cap emploi, mission locale) ; et au besoin de co accompagner avec ces services pour éviter les ruptures.

L'accueil de jour avait au préalable préfléché 5 hommes susceptibles d'être accompagné par le service O2R. Mais les conditions d'éligibilité n'a permis le suivi que d'une seule personne.

7. EMSP

L'Equipe Mobile Précarité Santé (EMSP) est composée de travailleuses sociales et d'infirmières, avec une mission d'aller vers, soit dans les structures, soit en maraudes.

L'équipe est présente 3 jeudis matin par mois, le 4ème étant réservé à la PASS. Cela permet aux bénéficiaires de l'accueil de jour de repérer le « jeudi » comme matinée où ils peuvent recevoir des soins et/ou parler de leur santé. Ces permanences sont réalisées avec la présence d'une psychologue, qui intervient selon les mêmes modalités que l'EMSP. Cette année, l'EMSP a effectué 34 permanences au sein de l'accueil de jour. L'équipe a rencontré 6 personnes (5 hommes et 1 femme) qui ont pu être accompagné par la suite.

V. L'ACCUEIL DE JOUR COMME LIEU DE VIE

Nous avons déjà souligné l'importance de proposer un lieu d'accueil sécurisant et chaleureux, dans la mesure du possible. À la suite du déménagement et à son impact sur les bénéficiaires et les salariés, il a fallu se repencher sur le sens de notre accompagnement et les modalités d'accueil.

1. Les sanctions

Afin de rétablir le sentiment de sécurité au sein de l'accueil de jour, il est nécessaire de sanctionner les comportements violents ou le non-respect du règlement afin, bien sûr de remettre. Mais aussi pour interroger les personnes sur le sens de leur venue dans le service. En 2025, c'est 7 exclusions pour 5 personnes différentes pour comportements violents, insultes,

menaces de mort envers les salariés et les bénéficiaires pour une durée maximum de 6 mois. Elles concernent 5 hommes dont 2 ayant été exclus 2 fois. Nous avons dû exclure 2 personnes des repas sur le collectif pendant 1 semaine. C'est également 3 avertissements écrits pour 3 personnes différentes.

2. Les réunions bénéficiaires

Mises en suspens pendant un an, elles ont été de nouveau mises en place en juin 2025, à fréquence d'une fois tous les trois mois. La fréquence peut être modifiée en fonction des demandes des bénéficiaires.

Ces temps d'échanges avec les personnes accompagnées ont permis :

- Le réaménagement de l'espace collectif pour le rendre plus accueillant
- Un travail sur le règlement intérieur pour éviter les sanctions
- Un travail sur les missions de l'accueil de jour pour éviter les manquements au règlement intérieur et les sanctions
- Une réflexion sur l'organisation du temps de repas de midi pour permettre un temps calme et convivial, propice aux échanges.

Les temps collectifs sont un support à la relation éducative, c'est pourquoi, tout au long de l'année, l'équipe propose des temps d'activités collectives et/ou individuelles, tels que des jeux de société ou des ateliers cuisine, avec confection et dégustation de plats typiques de différents horizons par exemple.

3. Un Temps Pour Soi :

Initialement proposé en 2022 par l'accueil de jour en partenariat avec l'association AATES, le projet avait pour objet de prendre soin de soi en offrant une parenthèse de bien-être et de détente aux bénéficiaires, par l'intervention d'une socio-esthéticienne et d'un coiffeur/barbier, et la mise à disposition d'un vestiaire.

En partenariat avec l'EMSP et l'association coup de pouce pour les dons de vêtements, nous avons proposé aux personnes un vide-dressing, qui a rassemblé. 18 personnes 14 hommes et 4 femmes ont pu récupérer des vêtements à leur taille et en quantité (écharpes, bonnets, vestes, chemises, tee-shirt, pulls, chaussures). Le vide-dressing a connu un franc succès, de la préparation au rangement.

L'évènement a été précédé d'un barbecue, 14 repas ont été préparés.

4. Boîtes de Noël :

Cette année, grâce à la collecte d'un groupe d'élèves du collège Samivel de Bonneville, du collège de Taninges, des particuliers et plusieurs associations, nous avons récupéré 70 boîtes de Noël, que nous nous sommes partagés avec le CHRS. En retour de cette initiative, les bénéficiaires de l'accueil de jour leur ont transmis une carte de remerciement.

Les bénéficiaires ont aussi pu recevoir chacun un cadeau et un chèque offert par la mairie, à consommer chez les commerçants de Bonneville.

5. Les projets initiés par les bénéficiaires

- Les différents ateliers cuisine dont le repas « chti' » afin de faire découvrir la carbonnade flamande et plusieurs ateliers de confection de gâteaux. Les bénéficiaires, aidés de l'équipe, sont en charge de l'élaboration des menus, des courses, de la préparation des repas.
- Les repas de Noël et du Nouvel An sous forme de buffet.
- Les activités jeux de société ou arts du vendredi après-midi afin de créer une ambiance apaisée avant le week-end
- Le calendrier mensuel qui regroupe les activités culturelles locales. Il est affiché au sein du collectif et rempli au fur et à mesure par chacun lorsqu'ils ont écho d'une activité ou d'un évènement gratuit dans la vallée de l'Arve.

Pour tous les projets cités ci-dessus, les bénéficiaires accompagnés par le service de l'accueil de jour ont eu la responsabilité d'écrire les différents projets (aidés par les stagiaires de 1^{ère} année d'éducateur spécialisé).

CONCLUSION

La vie de l'accueil de jour n'est pas un long fleuve tranquille, à l'instar des personnes vivant dans la grande précarité. Entre réorganisation institutionnelle nécessaire pour donner du sens à l'évolution des services, difficultés budgétaires, dégradation des services extérieurs notamment du soin, carence en personnel avec difficulté de recrutement, et rejet des plus démunis, il faut « se serrer les coudes », renforcer nos organisations et entretenir la motivation des personnels en poste, en maintenant un climat de bienveillance, à défaut de pouvoir les rémunérer de façon décente. Notre motivation et nos valeurs de solidarité n'en sortiront que plus avivées.

Pour toutes ces raisons, nous aimerions en 2026 :

- Travailler sur l'élaboration d'un projet de service, en lien avec le renouvellement du projet d'établissement du CHRS
- Continuer à développer la participation des bénéficiaires dans le fonctionnement de l'accueil de jour
- Utiliser le logiciel DOMIFA pour les domiciliations
- Accéder au coffre numérique Reconnect